

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Madame Rabatier (6)

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*

le ~~DEUX~~ ~~MARS~~ *DEUX* mars à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M TÉTARD

URBANISME & CONSTRUCTION
Z.A.E.C. Aliénation de terrain au profit de la S.A. DAVID H.

Objet
70013

Etaient présents : MM. TÉTARD, Me DUFOUR, Melle FOUCHÉ, MM. BUIARD, LIS, LACHAUD, BOUCHET, BOUTET, FABER, COLLE, POUGET, VIAUD, PAPEAU, BOULAN, MONTRON, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, GUICHAOUA, BOISARD, BERLAND, BROTRÉAU, DUFEIL, Me TAP, MM. PELLETIER, CABAL, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrain dans le cadre de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires (Z.A.E.C.)

M. DAVID Henri, Président Directeur Général de la S.A. DAVID Henri, dont le siège social est à ROYAN, 42 av. de la Grande Conche, agissant pour le compte de cette dernière, vient de nous faire connaître son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain cadastrée section CI, au lieudit "La Robinière" pour une superficie de 646m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 15 Janvier 1979 le prix de cession fixé forfaitairement, considérant que cette parcelle est inconstructible, à la somme de 10.000 F.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

DATE DE CONVOCATION

23 février 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Février 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 27

Nombre de votants 27

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur
Vu le plan des lieux et parcellaire
Vu la promesse d'achat souscrite par M. DAVID Henri
Vu l'accord de la Direction des Services Fiscaux
de la Charente-Maritime en date du 4 Janvier 1979
Vu l'avis favorable émis par les Commissions des
Travaux et des Finances

Considérant que rien ne s'oppose à ce que satisfactio
soit donnée au demandeur,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la S.A. DAVID dont le siège social est à ROYAN, 42 Avenue de la Grande Conche, d'une parcelle de terrain d'une superficie de SIX CENT QUARANTE SIX METRES CARRES (646m²), cadastré section CI n° 255 au lieudit "La Robinière" moyennant le prix global et forfaitaire de DIX MILLE FRANCS (10.000 F.) hors taxes.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me PAGEOT, Notaire à ROYAN.
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1979, chapitre 908, article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

